

Systeme d'Information et de Communication Administrative

GUIDE DU CITOYEN

Case Réservee au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre de l'intérieur et du développement local du,
relatif aux prestations administratives fournies par les services relevant du ministère de
l'intérieur et du développement local et les établissements sous tutelle et aux conditions
de leur octroi.

(Jort N°..... du))

Organisme : Ministère de l'intérieur et du Développement Local

Domaine de la prestation : Domaine Urbain (Urbanisme et Administration)

Objet de la prestation : Autorisation de célébration d'une cérémonie familiale

Conditions d'obtention

- Célébration d'une cérémonie avec usage d'instruments musicaux ou autres.
- Présentation d'une demande d'autorisation avant trois jours de la date de la cérémonie.
- Paiement de la redevance.

Pièces à fournir

Demande sur papier libre en y précisant la date et l'adresse complète du local où sera célébrée la
cérémonie.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none">- Présentation de la demande- Information des services de sûreté.- Paiement de la redevance et réception d'un reçu en contre partie.- Réception de l'autorisation.	<ul style="list-style-type: none">- Le demandeur de l'autorisation.- Gouvernorat ou commune territorialement compétente	Dans les 24 heures de la présentation de la demande

Lieu de dépôt du dossier

Service: - Municipalité ou arrondissement municipal.
- Délégation pour les zones non-municipales

Lieu d'obtention de la prestation

Service: - Municipalité ou arrondissement municipal.
- Délégation pour les zones non-municipales

Délai d'obtention de la prestation

Dans les 24 heures de la présentation de la demande

Références législatives et / ou réglementaires

- La loi organique des communes et notamment l'article 74.
- Décret n° 98-1428 du 13/07/1998 relatif à la fixation des montants des taxes à percevoir par les collectivités publiques locales.

RECOMMANDATIONS:

Le demandeur de l'autorisation est tenu de respecter l'horaire mentionné sur l'autorisation au risque de réquisition des instruments musicaux et de poursuites, aussi bien pour lui que pour l'utilisateur des ces instruments.